



GROUPE DE TRAVAIL DU PNUE CHARGÉ D'ÉLABORER UN PLAN STRATÉGIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'APPUI TECHNOLOGIQUE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: VENDREDI 25 JUIN 2004

La première session du Groupe de Travail du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, à Composition Non Limitée de Haut Niveau, chargé d'élaborer un Plan Stratégique Intergouvernemental sur l'Appui Technologique et le Renforcement des Capacités, s'est déroulée au siège de l'ONU, à New York, le vendredi 25 juin 2004. Le but de la session était de parvenir à un accord sur la manière dont le Groupe de Travail doit procéder dans ses travaux, et d'engager un premier échange de vues, à titre de contribution à l'élaboration du projet de plan stratégique intergouvernemental sur l'appui technologique et le renforcement des capacités. Étaient présents à la réunion, plus de 100 délégués représentant gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales, agences et programmes des Nations Unies et les diverses parties prenantes pertinentes.

BREF HISTORIQUE DU RÔLE ET DU MANDAT DU PNUE DANS LES DOMAINES DE L'APPUI TECHNOLOGIQUE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Devenus, ces dernières années, une partie importante de la bataille en faveur du développement durable, qui porte, entre autres, sur les ressources et les moyens humains, scientifiques, technologiques, organisationnels, institutionnels, l'appui technologique et le renforcement des capacités constituent des composantes centrales du mandat du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), et figurent en bonne place à la fois dans le Plan d'action 21 et dans le Plan de Mise en Application de Johannesburg. Le Renforcement des Capacités, en particulier, est devenu une priorité explicite du Système des Nations Unies.

LA CNUED: En 1992, la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED) a réaffirmé le mandat du PNUE en sa qualité de Programme environnemental leader au sein du système des Nations Unies. La CNUED a également adopté le Plan d'action 21, un plan d'action consacré à la mise en application du développement durable. Le Chapitre 34 du Plan d'action 21 traite du transfert des technologies écologiquement rationnelles, aux pays en développement. Le chapitre identifie également les activités ayant trait au renforcement des capacités et aux arrangements de coopération et de partenariats visant à promouvoir le développement durable. Cependant, le Chapitre 37 reconnaît que l'objectif fondamental du renforcement des capacités consiste en l'amélioration de l'aptitude des pays en développement à évaluer et à traiter le choix et les modes d'exécution des politiques. Le Chapitre 38, qui traite des arrangements institutionnels internationaux, identifie plusieurs domaines prioritaires pour le PNUE, notamment: la facilitation de l'échange des données concernant les technologies écologiquement rationnelles; la fourniture d'avis techniques, juridiques et institutionnels aux gouvernements qui sont en train d'établir et de mettre à niveau leurs cadres juridiques et institutionnels nationaux; et, le soutien des gouvernements et des agences et les organismes de développement, dans l'intégration des considérations environnementales dans leurs politiques et programmes de développement.

DANS CE NUMERO

Bref Historique du Rôle et du Mandat du PNUE dans les domaines de l'Appui Technologique et du Renforcement des Capacités	1
Compte Rendu de la Session	3
Elaboration d'un Plan Stratégique	3
Plénière de Clôture	6
A Suivre d'Ici la 23 ^e Réunion du CA	6

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org>, a été rédigé par Chris Spence et Cecilia Vaverka. Chef d'équipe: Chris Spence <chris@iisd.org>. Version française: Mongi Gadhoun <mongi@iisd.org>. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service Information de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le gouvernement des États-Unis (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales, du département d'État américain); le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI); l'agence suisse de l'environnement, des forêts et des paysages (SAEFL); le Royaume-Uni (à travers le DFID); le ministère danois des affaires étrangères; le gouvernement allemand (à travers les ministères de l'environnement (BMU) et de la coopération pour le développement (BMZ)); et le ministère néerlandais des affaires étrangères. Un soutien général a été accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2004, par: le PNUE; le gouvernement australien; le ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux; les ministères suédois de l'environnement et des affaires étrangères; le ministère norvégien des affaires étrangères; Swan International, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI). La version française est financée par le ministère français des affaires étrangères et l'IEPF/OIF. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service d'Information de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-212-644-0217 ou 212 East 47th St. #21F, New York, NY 10017, USA.



53^e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES

NATIONS UNIES: A sa 53^{ème} session, en 1999, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la résolution A/RES/53/242 concernant le *Rapport du Secrétaire Général sur l'Environnement et les Etablissements Humains*. La résolution soulignait que le renforcement des capacités et l'assistance technique restent des composantes importantes des programmes de travail du PNUE, en particulier, en terme de renforcement institutionnel dans les pays en développement, de la recherche et des études scientifiques dans le domaine de l'environnement et des établissements humains.

SIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE: La sixième Session Extraordinaire du Conseil d'Administration du PNUE et le Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement (GCSS-6/GMEF), s'est déroulée à Malmö, en Suède, du 29 au 31 mai 2000. Les Ministres y ont adopté la Déclaration Ministérielle de Malmö, qui appelle le Sommet Mondial pour le Développement durable, (SMDD), à procéder à l'examen des exigences requises, pour une structure institutionnelle grandement renforcée, pour la gouvernance environnementale internationale.

La question de gouvernance devait, ensuite, aborder à la 21^{ème} session du Conseil d'Administration du PNUE, en février 2001. Le Conseil a établi le Groupe Intergouvernemental, à Composition non limitée, des Ministres ou de leurs Représentants, pour entreprendre une évaluation politique exhaustive axée sur les faiblesses institutionnelles existantes, ainsi que sur les futurs besoins et options du renforcement de la gouvernance environnementale internationale. Le Groupe des Ministres s'est réuni à cinq reprises, et a présenté un rapport sur ses travaux, au Conseil d'Administration du PNUE, en 2002.

SEPTIEME SESSION EXTRAORDINAIRE: Le rapport concernant la gouvernance a été présenté au cours de la septième Session Extraordinaire du Conseil d'Administration du PNUE et Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement, qui s'est déroulée à Cartagena, en Colombie, du 13 au 15 février 2002. Les délégués y ont adopté la décision SS/VII/1, qui comprend une annexe contenant le rapport du Groupe Ministériel Intergouvernemental. La décision a souligné la nécessité pour le PNUE, de jouer un rôle plus proéminent dans le soutien du renforcement des capacités et la formation, à l'échelon des pays, et dans la coordination, au niveau national, de la composante environnementale du développement durable. La décision a recommandé aussi que le PNUE aide à renforcer la gouvernance environnementale régionale et à améliorer la coordination, la mise en œuvre, le renforcement des capacités et le transfert des technologies, en soutien aux initiatives régionales. Elle a reconnu le besoin de renforcer l'aptitude des pays en développement et aux pays en transition économique à participer pleinement à l'élaboration des politiques environnementales internationales, y compris, de soutenir les pays à entreprendre

la mise en application requise, des accords internationaux, au niveau national. S'agissant de l'appui technologique, la décision du Conseil d'Administration a souligné le besoin d'établir et de faciliter des arrangements pour le transfert des technologies écologiquement rationnelles aux pays en développement. La décision a également noté que le PNUE, en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, pouvait aider à renforcer la gouvernance environnementale régionale, en vue d'améliorer la coordination, la mise en œuvre, le renforcement des capacités et le transfert des technologies.

Le Conseil d'Administration a recommandé qu'un plan stratégique intergouvernemental axé sur l'appui technologique et le renforcement des capacités, soit élaboré pour l'amélioration de l'efficacité du renforcement des capacités, et de traiter les lacunes identifiées par l'évaluation des activités et des besoins existants. Le Conseil a décidé que le plan stratégique intergouvernemental pouvait être exécuté à travers l'amélioration de la coordination entre le PNUE et les divers organismes pertinents, notamment, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et que cela devait inclure un rôle accru pour le PNUE dans le domaine du renforcement des capacités à l'échelon national, en particulier, à travers une plus grande collaboration avec le PNUD. Le Conseil a décidé que le plan devait être édifié sur deux composantes: le renforcement des capacités et la formation, et la coordination, au niveau national, de la composante environnementale du développement durable.

S'agissant du renforcement des capacités et de la formation, le Conseil d'Administration a recommandé de renforcer les institutions nationales chargées de l'environnement et de la mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux. Au sujet de la coordination, au niveau national, de la composante environnementale du développement durable, la décision a souligné la nécessité, pour les pays en développement d'avoir accès aux ressources financières, technologiques et techniques, de la communauté internationale.

SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE: Le Sommet Mondial pour le Développement Durable s'est réuni du 26 août au 4 septembre 2002, à Johannesburg, en Afrique du Sud. Le Sommet a adopté deux documents principaux: la Déclaration de Johannesburg pour le Développement Durable et le Plan de Mise en Application de Johannesburg. Les deux documents traitent des questions d'appui technologique et de renforcement des capacités. La clause 137 du Plan de Mise en Application stipule que le PNUE et d'autres agences des Nations Unies devraient renforcer leurs contributions aux programmes de développement durable et à la mise en application du Plan d'Action 21, à tous les niveaux, en particulier, dans le domaine de la promotion du renforcement des capacités.



22^e SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION: La

22^{ème} session du Conseil d'Administration du PNUE et Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement, s'est déroulée du 3 au 7 février 2003, à Nairobi, au Kenya. Le Conseil/Forum a adopté la décision GC.22/17/I, qui demande au Directeur exécutif du PNUE, en consultation avec le PNUD et le FEM, d'élaborer un projet de plan stratégique, pour présentation à la huitième Session Extraordinaire du Conseil d'Administration.

HUITIEME SESSION EXTRAORDINAIRE: La huitième Session Extraordinaire du Conseil d'Administration et Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement, s'est déroulée du 29 au 31 mars 2004, à Jeju, en République de Corée. Les délégués y ont procédé à l'examen des éléments du projet de plan stratégique intergouvernemental sur l'appui technologique et le renforcement des capacités, établi dans le rapport du Directeur exécutif (UNEP/GCSS.VIII/5/Add.1). Le Conseil a adopté, par ailleurs, la décision SS./VIII/1, qui souligne la nécessité de fournir aux pays en développement et aux pays en transition économique, une assistance pour la concrétisation de leurs buts et objectifs environnementaux, en particulier, ceux établis dans le PMAJ. La décision a également mis en relief le besoin urgent d'élaborer un plan stratégique.

Le Conseil d'Administration a établi le Groupe de Travail Intergouvernemental, à Composition Non Limitée, de Haut Niveau, ayant pour mandat, l'élaboration d'un plan stratégique sur l'appui technologique et le renforcement des capacités, pour examen à la 23^{ème} session ordinaire du Conseil, début 2005. La décision a souligné la nécessité de recevoir des contributions de la part des organisations et des parties prenantes pertinentes, en particulier, le FEM et le PNUD, ainsi que des organisations financières internationales, des agences des Nations Unies et des Secrétariats des accords environnementaux multilatéraux. Le Groupe de travail était programmé pour se réunir à trois reprises, pour finaliser son rapport: en juin 2004, à New York; en septembre, à Nairobi, au Kenya; et en décembre, en Indonésie.

REUNIONS PREPARATOIRES DU PNUE: Depuis l'adoption de la décision, à Jeju, plusieurs réunions ont été tenues avant la première session du Groupe de Travail Intergouvernemental. Le Comité des Représentants Permanents du PNUE, basé à Nairobi, a établi un groupe chargé de fournir des contributions au Groupe de Travail Intergouvernemental, qui s'est réuni à plusieurs reprises pour débattre de ce sujet. Le Groupe de Gestion Environnementale, des Nations Unies, s'est réuni à New York le 20 avril 2004, et a décidé que les travaux dans lesquels il était déjà engagé, par le biais du groupe de gestion des questions de renforcement des capacités et d'appui technologique, dans les domaines de la biodiversité et des produits chimiques, seront fournis à titre de contribution au Groupe de Travail Intergouvernemental.

COMPTE RENDU DE LA SESSION

Vendredi matin, 25 juin, le Président du Conseil d'Administration du PNUE, Arcado Ntagazwa (Tanzanie) a ouvert la première session du Groupe de Travail Intergouvernemental, à Composition Non Limitée de Haut Niveau, du Conseil d'Administration du PNUE chargé d'élaborer un Plan Stratégique sur l'Appui Technologique et le Renforcement des Capacités. Le Président Ntagazwa a expliqué qu'il conduira les travaux du Groupe. Il a commencé par fournir des informations sur le contexte général et sur la manière dont le Groupe de Travail a vu le jour, mettant en exergue la décision SS.VII/1 du Conseil d'Administration du PNUE, adoptée à Cartagena, en Colombie, le 15 février 2002. Le Président Ntagazwa a attiré l'attention, en particulier, sur la clause 34 de l'appendice attaché à cette décision, qui souligne la nécessité d'un plan stratégique intergouvernemental sur l'appui technologique et le renforcement des capacités. Il a ajouté que ce sujet a, par la suite, été traité dans diverses instances, notamment au Sommet Mondial pour le Développement Durable, en 2002, et à la huitième Session Extraordinaire du Conseil d'Administration du PNUE, à Jeju, en République de Corée, fin mars 2004. Le Conseil d'Administration a adopté la décision (SS.VIII/1) soulignant le besoin urgent d'élaborer un plan stratégique sur l'appui technologique et le renforcement des capacités, pour aider les pays en développement et les pays en transition économique.

Le Groupe de Travail a ensuite adopté l'ordre du jour provisoire de la session (UNEP/IEG/IGSP/1/1). Les délégués se sont accordés sur l'organisation des travaux, au sujet desquels, le Président Ntagazwa a dit qu'ils commenceront par un exposé du Directeur exécutif du PNUE, Klaus Töpfer, suivi par des séances d'information sur les réunions pertinentes tenues récemment, et les commentaires et contributions des délégués. Il a expliqué que les suggestions reçues ce jour et au cours des autres réunions, seront incorporées dans les propositions, pour considération à la prochaine session du Groupe de Travail, en septembre. Il a également souligné que deux modérateurs aideront à la conduite des discussions et des négociations, dans les futures sessions: Idunn Eidheim (Norvège) et Bagher Asadi (Iran).

ELABORATION DU PROJET DE PLAN STRATEGIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'APPUI TECHNOLOGIQUE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le Directeur exécutif du PNUE, Klaus Töpfer, a introduit le point principal de l'ordre du jour, décrivant le contexte entourant ce processus et attirant l'attention sur la documentation pertinente élaborée par le PNUE (UNEP/IEG/IGSP/1/INF/1-6). Il s'est félicité des contributions fournies durant les nombreuses réunions pertinentes tenues ces dernières semaines, et a fait part de son espoir que ce processus permettra au PNUE d'améliorer son travail. Il a décrit l'implication actuelle du PNUE dans les domaines du renforcement des capacités et l'appui technologique, y compris, sa



focalisation sur l'éradication de la pauvreté et sur les activités régionales et sous-régionales. Il a également mis en exergue la valeur de la coopération Sud-Sud, les besoins uniques des différents pays et groupes de pays, et l'importance d'adopter une approche multidisciplinaire.

SEANCES D'INFORMATION SUR LES RECENTES REUNIONS: Les délégués ont été ensuite informés des discussions tenues dans le groupe de travail du Comité des Représentants Permanents du PNUE (CRP), qui s'est réuni à Nairobi le 5 mai, le 16 mai et le 2 juin 2004. Le Rapporteur du CRP, Andrew Kiptoon (Kenya), a souligné que le Comité a identifié diverses questions ayant besoin d'être réglées, notamment, celle concernant la coopération entre le PNUE, le PNUD et le FEM, ainsi que celle concernant la justification des Evaluations Communes des Pays et le Cadre de l'Aide au Développement. Il a indiqué que le projet de plan stratégique devait être complémentaire aux activités et aux structures des Nations Unies, ajoutant que si le PNUE devait occuper les premières loges, dans la conception du plan, la coopération avec le PNUD et le FEM dans les phases d'élaboration et de mise en application, sera crucial.

Philippe LePrestre, de l'Université du Québec, à Montréal, a présenté les conclusions de la réunion d'experts, tenue les 17 et 18 juin 2004, à Genève, mettant l'accent sur les commentaires des participants sur le besoin de procéder à la détermination des principes et des implications du plan stratégique. Il a mis en relief les commentaires sur l'importance du traitement des synergies potentielles avec les accords environnementaux multilatéraux, en vue de définir, de manière claire, les concepts de l'appui technologique et du renforcement des capacités. Il a également attiré l'attention sur les déclarations concernant la nécessité de baser les recommandations sur les recherches disponibles et sur la gouvernance environnementale internationale.

Georgina Ayre, du Forum des Parties Prenantes Pour Notre Avenir Commun, a résumé les principales recommandations émergeant des consultations de la société civile, tenues à Nairobi, les 21 et 22 juin 2004, a souligné que le plan stratégique devrait intégrer les principes devant orienter l'élaboration et la mise en application des initiatives de renforcement des capacités et d'appui technologique; adopter une "perspective de bénéficiaires" aux fins de s'assurer que les efforts sont en phase avec la demande; et traiter les coûts et l'affectation des ressources financières, humaines et institutionnelles.

LES PROPOSITIONS DES GOUVERNEMENTS ET DES DIVERSES PARTIES PRENANTES: Les gouvernements et les diverses parties prenantes ont ensuite avancé, pour considération, leurs contributions et leurs suggestions concernant l'élaboration du projet de plan stratégique intergouvernemental. Nombre d'intervenants ont déclaré que le plan stratégique devrait être axé sur

l'action, adopter une approche à long terme, et être cohérent avec les Objectifs de Développement du Millénaire et le Plan de Mise en Application de Johannesburg.

Le Pakistan, au nom du Groupe des 77 et Chine (G-77/Chine), a recommandé de travailler dans le cadre des structures des Nations Unies pour réduire au minimum la duplication des efforts. Il a affirmé qu'un processus de suivi permettant de surveiller la mise en application du plan stratégique, au niveau intergouvernemental, est vital.

L'Irlande, au nom de l'Union Européenne (UE), a souligné l'importance de l'élaboration du plan stratégique dans les délais prévus pour la prochaine session du Conseil d'Administration du PNUE, en février 2005. Décrivant les principaux défis que le plan devrait relever, elle a mis l'accent sur l'inadéquation des capacités institutionnelles, sur l'absence de transparence et d'imputabilité, et sur l'absence de données significatives et de systèmes de suivi et de compte rendu. Elle a déclaré que le plan devrait englober:

- une étude des lacunes et des besoins dans les activités en cours;
- une définition des objectifs et des fonctions du plan stratégique;
- des objectifs et des repères clairs, et des propositions et des politiques concrètes;
- une coopération inter-agences et des mesures permettant d'éviter la duplication des travaux; et
- des provisions financières.

Le Nigeria a souligné le caractère opportun de ce processus, et a indiqué que la coopération Sud-Sud devrait être une composante clé du plan stratégique. Le délégué a mis en relief le rôle important joué par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), et a encouragé que le financement du plan stratégique soit prévisible et continu, et qu'il implique des ressources nouvelles et supplémentaires.

La Suisse a déclaré que les éléments du plan stratégique, proposés par le PNUE, devraient servir de plate-forme pour les discussions. Le délégué a recommandé que le plan stratégique traite la question de la répartition des tâches entre le PNUE, le PNUD, le FEM, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et d'autres organisations pertinentes. La duplication des travaux devrait être évitée, et les rôles des bureaux régionaux et nationaux, éclaircis.

Le Mexique a mis l'accent sur la nécessité d'adopter, en matière d'appui technologique et de renforcement des capacités, une approche souple et basée sur les besoins des pays. Le délégué a déclaré que les implications financières et budgétaires du plan stratégique devraient être éclaircies, car un financement garanti et continu est essentiel. Il a indiqué aussi que le plan devrait contenir des recommandations politiques claires, être cohérent avec le Plan de Mise en Application de Johannesburg, et avoir une composante régionale. Le PNUD a attiré l'attention sur le document de 65 pages qu'il a soumis pour ce processus. Le représentant a donné un aperçu sur les travaux du PNUD sur les questions de renforcement des



capacités et d'appui technologique, soulignant que le PNUD a investi, cette dernière décennie, plus d'un milliard de dollars dans des programmes et activités, consacrés au renforcement des capacités, dans plus de 130 pays. Il a également mis en exergue le projet de Mémoire d'Entente avec le PNUE, qui, a-t-il espéré, sera signé sous peu.

La Fédération de Russie a plaidé pour le renforcement du rôle du PNUD dans les activités de renforcement des capacités et a proposé que le plan stratégique couvre les efforts fournis dans le cadre de l'objectif à court, à moyen et à longs termes, identifie les organisations chargées de l'exécution, et énoncer clairement la hauteur des ressources financières requises. Il a souligné l'importance de l'identification des synergies entre les agences des Nations Unies dans le plan stratégique.

La Nouvelle Zélande a plaidé pour une approche conduite par les pays eux-mêmes et allant de la base au sommet de la pyramide, en matière de renforcement des capacités, ainsi que pour la garantie d'une focalisation sur, et de la complémentarité avec, les activités régionales déjà en cours.

La Norvège a endossé une approche systématique et répondant à la demande, pour les activités de renforcement des capacités, et a plaidé pour une utilisation des ressources disponibles et des avantages relatifs des divers acteurs. La représentante a également proposé que la stratégie adoptée soit présentée au Conseil des Nations Unies chargé des Affaires Economiques et Sociales (ECOSOC).

L'Afrique du Sud a déclaré que le plan devrait viser à renforcer les institutions nationales, à fournir formation et cadres politiques, ainsi que les tendances du suivi.

L'Australie a souhaité voir les activités de renforcement des capacités être sous le contrôle des pays concernés et présenter un bon rapport coût-efficacité, et a mis en relief la nécessité de définir les termes utilisés, en particulier, ce que l'on entend par appui technologique.

Décrivant les activités entreprises par les initiatives régionales en Amérique Latine et les Caraïbes, le Panama a souligné l'importance de la prise en compte des besoins particuliers de chacune des régions et des mandats adoptés par les organisations régionales.

L'Indonésie a souligné que le volume de plus en plus important des engagements internationaux et des objectifs à atteindre, auxquels les pays en développement doivent faire face, exige la prompt formulation d'un plan stratégique et un prompt accord sur ses tenants et aboutissants. Le délégué a décrit les défis auxquels les pays en développement sont confrontés, notamment, l'absence d'aptitudes et d'outils de gestion environnementale et l'insuffisance des ressources technologiques, et a suggéré que les réponses à ces défis soient basées sur les leçons apprises et sur l'adoption de principes en phase avec la demande.

Le Canada a recommandé une focalisation sur la réponse aux besoins des pays en développement. La représentante a souligné que la détermination du mandat et du rôle du PNUE, ainsi que le traitement des questions de financement et de mise en application, est vitale. Le Département des Nations Unies, chargé des Affaires Economiques et Sociales (DAES) a suggéré de prendre en compte le prochain débat de l'Assemblée Générale sur l'évaluation exhaustive du Secrétaire Général consacrée au Secrétariat des Nations Unies. Le délégué a accueilli avec satisfaction l'établissement d'une approche stratégique intégrée en matière de renforcement des capacités, et a mis en exergue la nécessité d'examiner le renforcement des capacités à tous les niveaux, et d'élargir la portée de manière à y intégrer une perspective systématique.

La Chine a souligné la nécessité, pour le plan, de traiter des situations et des préoccupations uniques des pays en développement, et d'être faisable en terme de ressources requises.

Samoa mis l'accent sur les besoins des petits Etats insulaires en développement (PEID) en matière de ressources et d'appui adéquat de la part de la communauté internationale. Le délégué a déclaré que le plan stratégique devrait: être tourné vers l'action, adopter une approche stratégique à long terme, et "produire des résultats qui viendraient améliorer les conditions de vie de nos populations."

Le délégué des Etats-Unis a souhaité en savoir davantage sur ce que les organes pertinents des Nations Unies sont en train de faire en terme d'appui technologique et de renforcement des capacités, ainsi que sur les actions menées par le monde des affaires, le monde universitaire, les ONG et autres parties prenantes. Il a recommandé que le plan devrait se focaliser sur les domaines dans lesquels le PNUE offre des avantages relatifs, une expertise et un programme pertinent disponibles. Il a précisé également que le plan devrait promouvoir la transparence et éviter la création de couches de bureaucratie supplémentaires. Il a ajouté qu'il devrait promouvoir, en outre, l'implication du PNUE dans les partenariats avec les diverses parties prenantes.

L'Argentine a souligné la nécessité, pour le plan stratégique d'être tourné vers l'action, et, pour le renforcement des capacités, d'être en phase avec les besoins locaux.

L'Iran a souligné que le plan devrait n'avoir à faire qu'avec le PNUE, même s'il doit tenir compte du travail des autres agences.

L'Inde a encouragé l'examen des activités existantes du PNUE. Le délégué a indiqué que le plan stratégique devrait chercher: à renforcer les programmes existants, là où c'est possible, à introduire de nouvelles initiatives là où l'exigent les priorités convenues dans le plan. Il a souligné la nécessité d'établir un mécanisme de coordination approprié entre le PNUE et les autres organisations pertinentes.



La Colombie a présenté ses réflexions sur les expériences régionales dans le domaine de l'édification de réseaux d'experts par les universités, et a mis en relief la question de l'imputabilité des entreprises, qui, a-t-il précisé, devrait être explorée de manière plus détaillée.

Le Pérou a souligné l'importance des relations Sud-Sud, et a indiqué que la prochaine session du Groupe de Travail devrait impliquer un dialogue plus interactif.

Le Kazakhstan a rendu hommage au PNUE pour l'amélioration de sa coordination interne et sa coopération avec le PNUD et le FEM. Le délégué a également appelé à l'établissement d'un bureau régional du PNUE au Kazakhstan.

L'Égypte a réitéré l'importance de la dimension régionale, de la coopération Sud-Sud et des activités dont les pays sont propriétaires.

La Banque Mondiale a présenté un bref résumé des initiatives entreprises dans les domaines de l'appui technologique et de renforcement des capacités, soulignant que les partenariats sont des éléments clés dans la concrétisation des engagements figurant dans le Plan de Mise en Application de Johannesburg.

La Convention-Cadre sur les Changements Climatiques (UNFCCC) a suggéré que le Groupe de Travail a puisé dans les expériences vécues et les évaluations effectuées par les organes subsidiaires de la Convention, en connexion avec le cadre de l'UNFCCC consacré au renforcement des capacités.

La Convention sur la Diversité Biologique a rappelé l'une de ses décisions concernant le transfert des technologies, qui contient un programme de travail et des activités stratégiques, de pertinence pour cette réunion, et a fait part de son souhait de voir ces activités et les calendriers, être harmonisés avec le plan stratégique.

QUESTIONS DIVERSES

Après une brève discussion, les délégués ont décidé de modifier les dates provisoires fixées pour la deuxième session du Groupe de Travail, du 6-8 au 13-15 septembre 2004. La tenue de la réunion est maintenue à Nairobi.

SESSION DE CLOTURE

Présentant ses réflexions sur les débats de la journée, le Directeur exécutif du PNUE, Klaus Töpfer, a remercié les participants pour leurs contributions, et a fait remarquer que la collaboration du PNUE avec d'autres agences spécialisées des Nations Unies et organisations régionales, n'implique pas une duplication des travaux, mais qu'elle est plutôt essentielle pour la maximisation des résultats du renforcement des capacités. Il a souligné que les échanges de vue qui ont eu lieu au cours de la réunion, ont été extrêmement utiles.

Le Président Ntagazwa a expliqué que les délibérations de cette session seront intégrées dans le papier qui sera soumis début août et qui servira de plate-forme aux négociations qui auront lieu à la deuxième session, en septembre. Il a reconnu le mandat intergouv-

ernemental clair qui existe pour l'élaboration d'un plan stratégique et a brièvement récapitulé les propositions avancées par diverses délégations, notamment, la nécessité:

- d'un financement adéquat, d'une vision à long terme et de buts et d'objectifs clairement définis;
- d'une focalisation sur les niveaux régionaux et sous-régionaux;
- d'une meilleure coordination des efforts pour éviter le double-emploi, et d'une justification des demandes des Evaluations Communes aux Pays;
- d'approches sur mesure et d'une focalisation sur le renforcement des institutions environnementales nationales, sur la formation et sur l'éducation;
- d'études des besoins et de l'intégration nationale à inclure;
- de définitions claires des termes du mandat du PNUE, du plan de travail et du financement; et
- de la promotion des partenariats avec le secteur privé.

En conclusion, le Président Ntagazwa a remercié les participants pour leurs précieuses contributions, et a clôturé la réunion à 17h50.

A SUIVRE D'ICI LA 23^e REUNION DU CA DEUXIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL:

La seconde session du Groupe de Travail Intergouvernemental à Composition Non Limitée de Haut Niveau chargé d'élaborer un Plan Stratégique Intergouvernemental d'Appui Technologique et de Renforcement des Capacités, se déroulera à Nairobi du 13-15 septembre 2004. La première journée sera consacrée aux consultations informelles préparatoires, suivies par une réunion de deux journées du Groupe de Travail Intergouvernemental. Pour de plus amples renseignements, contacter: Beverly Miller, Secretary for UNEP Governing Council; tel: +254-2-623431; fax: +254-2-623929; e-mail: beverly.miller@unep.org; Internet: <http://www.unep.org>

TROISIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL: La troisième session du groupe de Travail Intergouvernemental à Composition Non Limitée de Haut Niveau chargé d'élaborer un Plan Stratégique Intergouvernemental d'Appui Technologique et de Renforcement des Capacités, se tiendra en Indonésie, du 1^{er} au 3 décembre 2004. Pour plus de précisions, contacter: Beverly Miller, Secretary for UNEP Governing Council; tel: +254-2-623431; fax: +254-2-623929; e-mail: beverly.miller@unep.org; Internet: <http://www.unep.org>

23^e SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE: La 23^{ème} session du Conseil d'Administration du PNUE et Forum Ministériel sur l'Environnement, est prévue du 21 au 25 février 2005, à Nairobi, au Kenya. Pour plus d'informations, contacter: Beverly Miller, Secretary for UNEP Governing Council; tel: +254-2-623431; fax: +254-2-623929; e-mail: beverly.miller@unep.org; Internet: <http://www.unep.org>